

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

OROROR

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014

OROROR

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANITA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques
DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

OROROR

**24c - PLAN DE CESSIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX : PLACE
DE PARKING RESIDENCE CARREROT**

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, le 25 novembre 2014, l'agence FONCIA Boussard nous a fait savoir que les conjoints RUIZ avaient formulé une offre pour une place de parking à la Résidence Carrerot à hauteur de 4 600 € net vendeur, conformément à l'avis des Domaines.

Les frais d'agence forfaitaires arrêtés à 900 € sont supportés par l'acquéreur.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

REÇU

- **APPROUVE** le présent rapport,

le **22 DEC. 2014**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui en découle,

**SOUS-PRÉFECTURE
OLORON-SAINTE-MARIE**

- **PRECISE** que les frais inhérents à la vente seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi délibéré à OLRON-Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2014.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 21/12/2014



LE MAIRE,

Hervé LUCBEREILH

